

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE LE LUNDI 10 SEPTEMBRE 2012

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, tenue à 20 heures à la salle municipale, le lundi 10 septembre 2012, sous la présidence du maire suppléant, madame Martine Hudon.

Sont aussi présents les conseillers suivants :

Monsieur Philippe Roy, monsieur Rémi Béchard, monsieur Alphée Pelletier, madame Carole Lévesque et monsieur Pascal Hudon.

Une réflexion est récitée par le maire suppléant et après avoir constaté qu'il y a quorum, le maire suppléant ouvre la session.

162-09-2012

LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX DU MOIS D'AOÛT 2012

Après lecture du procès verbal de la séance ordinaire du 6 août 2012, les élus confirment que ce dernier est conforme ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PASCAL HUDON,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ALPHÉE PELLETIER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le procès-verbal d'août 2012 soit accepté tel que rédigé et que la résolution numéro 150-08-2012 (déneigement de la rue Hudon) soit remis à l'ordre du jour de la présente assemblée pour réévaluation.

163-09-2012

NOMINATION D'UN RESPONSABLE POUR LE DOSSIER «ENTENTE LOISIRS»

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ALPHÉE PELLETIER,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉCHARD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE LE MAIRE SUPPLÉANT, MADAME MARTINE HUDON soit nommée représentante et responsable du dossier «Entente – Loisirs» ainsi que les conseillers madame Carole Lévesque et monsieur Pascal Hudon.

164-09-2012

APPROPRIATION DU SURPLUS LIBRE POUR LE DEUXIÈME PAIEMENT DE LA FACTURE «LOISIRS» À VILLE LA POCATIÈRE

CONSIDÉRANT la facture de Ville La Pocatière pour les services en loisirs totalisant la somme de 83 158.24 \$;

CONSIDÉRANT les versements déjà effectués, soit 25 000 \$ le 3 avril 2012 et 16 579.12 \$ le 5 juillet 2012 ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉCHARD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE AUTORISE le versement de 41 579.12 \$, dernier versement pour les loisirs 2012. La somme de 18 301.24 \$ sera prise à même le surplus accumulé libre afin de libérer les crédits budgétaires nécessaires.

165-09-2012

NOMINATION D'UN RESPONSABLE POUR LE DOSSIERS «PARTAGE DES REDEVANCES SUR LES CARRIÈRES ET SABLIERES»

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ALPHÉE PELLETIER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE LE MAIRE SUPPLÉANT, MADAME MARTINE HUDON soit nommée représentante et responsable du dossier « Partage des redevances sur les Carrières et Sablières » pour la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière.

La première rencontre de médiation aura lieu le 10 octobre prochain à 13h30 au bureau de la Ville de La Pocatière.

Seront également présents aux rencontres de médiation madame Sylvie Dionne, secrétaire trésorière de la municipalité et monsieur Colin Bard, inspecteur municipal.

La municipalité de Ste-Anne-de-la-Pocatière convient de prolonger la médiation jusqu'au 31 décembre 2012 afin de prévoir au moins trois rencontres de médiation.

La municipalité de Ste-Anne-de-la-Pocatière demande à la Commission municipale du Québec de bien vouloir modifier la convention en précisant que la municipalité de Ste-Anne-de-la-Pocatière sera représentée par le maire monsieur François Lagacé ou en son absence Madame Martine Hudon, maire suppléant.

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière autorise M. François Lagacé, maire ou en son absence Mme Martine Hudon, maire suppléant ainsi que Mme Sylvie Dionne, secrétaire-trésorière, à signer la convention de médiation et l'engagement de confidentialité

Cette résolution ainsi que les documents demandés seront envoyés à la Commission municipale du Québec ainsi qu'à la Ville de La Pocatière au plus tard le 21 septembre 2012 16 heures.

166-09-2012

MINISTÈRE DES TRANSPORTS – TRAVERSE D'ÉGOUT PLUVIAL

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit prévoir dans ses travaux de l'année 2013 le déplacement de la servitude d'un égout pluvial passant entre les numéros civiques 64 et 66 de la route 132 Ouest;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PASCAL HUDON,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉCHARD
ET RÉSOLU QUE**

Le conseil de la municipalité demande au Ministère des Transports de bien vouloir refaire la traverse d'égout pluvial vis-à-vis le fossé du côté nord de la route 132 Ouest entre les numéros civiques 64 et 66.

167-09-2012

ENGAGEMENT D'UN NOTAIRE – CESSIION DE CITERNE (FERME J. MASSÉ)

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

DE DEMANDER LES SERVICES du notaire Louis Garon afin de procéder à la cession de la citerne située sur le lot 486P sur le chemin des Sables Est (matricule 3844-81-5010) à Ferme J. Massé et Fils, et **D'AUTORISER** le maire suppléant et la secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité, les contrats notariés érigés à cet effet.

168-09-2012

ENGAGEMENT D'UN NOTAIRE – CESSIION DE CITERNE (CDBQ)

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉCHARD,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ALPHÉE PELLETIER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

DE DEMANDER LES SERVICES du notaire Louis Garon afin de procéder à la cession de la citerne située sur le lot 554P sur le chemin Hudon (matricule 4146-010515) à Centre de Développement bioalimentaire du Québec, et **D'AUTORISER** le maire suppléant et la secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité, les contrats notariés érigés à cet effet.

169-09-2012

DÉNEIGEMENT DE LA RUE HUDON POUR LES SAISONS HIVERNALES 2012-2013 ET 2013-2014

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 3 juillet 2012 à 14h00 ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu 3 soumissions :

M. Dominic Dionne	8 151.72 \$
M. Mathieu Pelletier	6 772.50 \$
M. Martin Moreau	7 559.61 \$

CONSIDÉRANT QUE dans sa soumission, monsieur Mathieu Pelletier a omis de transmettre le document des assurances qui confirme qu'il peut faire du déneigement de rue municipale;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a octroyé le contrat à Monsieur Dominique Dionne (résolution numéro 150-08-2012) croyant que la soumission de monsieur Martin Moreau était incomplète;

CONSIDÉRANT QUE les élus demandent que ce dossier soit remis à l'étude afin de vérifier la possibilité d'effectuer nous même le déneigement puisque l'achat d'un chasse neige coûterait environ le prix que le service de déneigement.

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PASCAL HUDON,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ALPHÉE PELLETIER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

- ➔ Que le conseil de la municipalité de Ste-Anne-de-la-Pocatière annule la résolution 150-08-2012 et autorise monsieur Colin Bard, inspecteur municipal à procéder à l'achat d'un chasse neige qui sera installé sur le camion de service de la municipalité.

170-09-2012

MISE AUX NORMES D'UNE INSTALLATION SEPTIQUE – 107, ROUTE HUDON-ROUSSEL

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de l'immeuble identifié au 107, route Hudon-Roussel, lot P625, portant le numéro de matricule 4149-93-2179, n'est pas conforme en vertu du règlement (Q2r22) sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées ;

CONSIDÉRANT les lettres envoyées en 2009 et en 2011 au propriétaire pour l'informer du constat ;

CONSIDÉRANT une dernière lettre datée du 14 août 2012 pour informer le propriétaire qu'il doit soumettre pour le 1^{er} septembre 2012 un rapport d'un ingénieur ou d'un technologue afin de réaliser les travaux à l'automne 2012 ;

CONSIDÉRANT QUE les échéances n'ont pas été respectées par le propriétaire de l'immeuble ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉCHARD,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ALPHÉE PELLETIER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière mandate l'avocat Gilles Moreau de Rivière-du-Loup afin d'entamer les procédures judiciaires nécessaires et d'obliger le propriétaire de l'immeuble à se conformer au règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q2r22).

171-09-2012

MAINTIEN DE LA DÉCISION PRISE À LA RÉSOLUTION 151-08-2012 – OCTROI DU CONTRAT DE DÉCOHÉSIONNEMENT ET ASPHALTAGE DU CHEMIN DES SABLES EST SUR 1.2 KM

CONSIDÉRANT la résolution 151-08-2012 octroyant le contrat de décohesionnement et asphaltage du chemin des Sables Est sur 1.2 km à l'entreprise Pavage Francoeur pour la somme de 215 858.29 \$;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Construction BML, au coût de 176 714.06 \$, avait omis de signer un formulaire de l'annexe 1 du document de l'appel d'offre ;

CONSIDÉRANT QUE Construction BML, par le biais de leur aviseur légal nous a transmis le 21 août 2012, par huissier, une lettre afin que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière annule la résolution 151-08-2012 ;

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres prévoyait à plusieurs endroits différents l'obligation de signer tous les documents lorsque celle-ci était requise;

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres prévoyait également que la nécessité de signer un document pouvait provenir des termes mêmes de ce document;

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres stipulait expressément que l'omission de fournir un document dont la signature était requise devait entraîner le rejet automatique de la soumission;

CONSIDÉRANT QU'il revient à chaque soumissionnaire la responsabilité de faire une lecture complète de l'appel d'offres afin de s'assurer de fournir toutes les informations et les signatures demandées;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ALPHÉE PELLETIER,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉCHARD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière maintient sa décision quant à l'octroi du contrat à Pavage Francoeur et considère qu'elle est en droit de rejeter la soumission de Construction BML pour cause d'omission d'une signature.

172-09-2012

TRANSPORT PIERRE DIONNE - RÉCLAMATION

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière a reçu le 30 août 2012 une réclamation de Transport Pierre Dionne de l'ordre de 22 165.00 \$:

- 1) Pour des frais d'administration de 5 157.01 \$ suite à l'annulation du premier appel d'offre et du contrat puisque Transport Pierre Dionne ne pouvait livrer un ponceau en acier tel qu'exigé au devis (automne 2011) ;
- 2) Pour un excédent du matériel fourni lors de l'exécution des travaux. Ces travaux ont été octroyés par la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière à Transport Pierre Dionne suite à un deuxième appel d'offre (juin 2012) ;

CONSIDÉRANT QU'il est bien précisé dans l'appel d'offre 2011 que le soumissionnaire devra assumer les frais relatifs à la préparation de la soumission ;

CONSIDÉRANT QU'EN signant le formulaire de soumission 2011, le soumissionnaire déclare avoir pris connaissance des renseignements sur la nature des services à fournir (ponceau en acier) et des exigences du contrat ;

CONSIDÉRANT QU'il était bien précisé dans l'appel d'offre 2012 que l'entrepreneur devait s'assurer de respecter les exigences du fabricant du ponceau et que ces mêmes exigences avaient priorité sur celles du devis d'appel d'offre. Il est donc de la responsabilité de l'entrepreneur, dans ce cas Transport Pierre Dionne, de prévoir les bonnes quantités de matériel exigé ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY,
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière juge irrecevable cette réclamation de Transport Pierre Dionne.

173-09-2012

AVIS DE MOTION – SYSTÈME DE TRAITEMENT TERTIAIRE

AVIS DE MOTION est, par la présente, donné par le conseiller Alphée Pelletier, à l'effet qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le règlement 307 relativement à l'installation, à l'utilisation et à la prise en charge, par la municipalité de Ste-Anne-de-la-Pocatière, de l'entretien des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet des résidences isolées sur le territoire de la municipalité de Ste-Anne-de-la-Pocatière.

DEMANDE est également faite, par la présente, de dispenser la lecture dudit règlement.

174-09-2012

MANDAT DU COMITÉ DES FAMILLES ET DES PERSONNES ÂNÉES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière a adopté le document de la Politique pour les familles et les personnes âgées, accompagné des plans d'action, le 7 mai 2012 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déposé auprès du Ministère de la Famille et des Aînés le document de la Politique pour les familles et les personnes âgées, ainsi que les plans d'action ;

CONSIDÉRANT QU'une des actions retenues est de maintenir et d'appuyer le comité pour les familles et les personnes âgées et de préciser son mandat suite au dépôt de la Politique pour les familles et les personnes âgées ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ALPHÉE PELLETIER,
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE LE MANDAT du comité des familles et des personnes âgées, constitué principalement de bénévoles ayant à cœur de développer la qualité de vie des familles et des personnes âgées de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, soit :

- ▣ de chapeauter et de favoriser la réalisation des actions destinées aux familles et aux personnes âgées,
- ▣ de favoriser une participation citoyenne à la réalisation des différentes actions,
- ▣ de faire le suivi périodique de l'avancement des actions de la politique pour les familles et personnes âgées,
- ▣ de faire un bilan annuel.

175-09-2012

CARRIÈRE G. LEMIEUX ET FILS INC. – DEMANDE D'APPUI

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la carrière G. Lemieux et Fils inc. pour l'agrandissement de l'exploitation de leur carrière sur le lot 701 ;

CONSIDÉRANT QUE leur projet cadre avec les dispositions du RCI 168 ;

CONSIDÉRANT QUE G. Lemieux et Fils inc. a remis des documents à la MRC de Kamouraska tels que photos, croquis de la carrière, preuve de remise en état des lieux par ensemencement hydraulique, la portion (tonnage) du matériel provenant de la carrière en 2010 et qui a desservi le territoire de la MRC ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PASCAL HUDON,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉCHARD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le conseil municipal de Ste-Anne-de-la-Pocatière appui la demande de G. Lemieux et Fils inc. et de permettre à l'entreprise l'agrandissement de la carrière sur le lot 701.

176-09-2012 **CONTRAT DE LOCATION D'UN TRACTEUR SERVANT AU DÉNEIGEMENT
HIVERNAL DES CHEMINS MUNICIPAUX – OCTROI DU CONTRAT**

CONSIDÉRANT l'ouverture de la soumission le 6 septembre 2012 à 14h00 ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu 2 soumissions :

Ferme Bard inc.	22 420.12 \$
RJF Roussel	20 695.50 \$

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉCHARD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

- ▶ Que le conseil de la municipalité de Ste-Anne-de-la-Pocatière octroi le contrat de location d'un tracteur servant au déneigement hivernal des chemins municipaux à RJF Roussel pour la somme de **20 695.50 \$**, taxes comprises ;
- ▶ Le maire ou le maire suppléant et la secrétaire trésorière sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité le contrat.

177-09-2012 **INCITATIF À LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES DES
RÉSIDENCES ISOLÉES RÉGIES PAR LE RÈGLEMENT Q2r22**

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité considère important le respect du règlement Q2r22 anciennement appelé le Q2r8 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire offrir un incitatif financier à la mise aux normes des installations septiques à toutes les résidences isolées de la municipalité de Ste-Anne-de-la-Pocatière prises avec un problème de rejet dans l'environnement (*exclu donc les nouvelles constructions car celles-ci sont admissibles au programme incitatif financier à la construction résidentielle*) ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ALPHÉE PELLETIER,
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

- ⇒ **QUE LE CONSEIL AUTORISE** un crédit de taxes de 1000 \$ à tout immeuble qui fera l'objet d'une mise à la conformité des installations septiques, et ce, sur réception de l'attestation de conformité des travaux signée par l'inspecteur municipal ou l'inspecteur régional.
- ⇒ **UN BUDGET ANNUEL** de 12 000 \$ est alloué tel que décrété dans le programme triennal des immobilisations.
 - L'incitatif financier sera réservé à l'immeuble au moment du paiement du permis émis par l'inspecteur municipal ou régional et les travaux devront être réalisés dans les 12 mois suivant l'émission du permis.
 - Le présent incitatif sera rétroactif au 1^{er} janvier 2011.
 - Le présent incitatif ne s'applique pas à un immeuble faisant l'objet de mesures judiciaires par la municipalité.
- ⇒ La présente résolution annule la résolution 106-05-2012.

178-09-2012 **VERSEMENT DE LA RETENUE DE BML SUITE AUX TRAVAUX CORRECTIFS
FAITS SUR LA ROUTE MARTINEAU**

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu de nos ingénieurs l'approbation des travaux réalisés sur la route Martineau par BML;

CONSIDÉRANT QUE travaux ont été réalisés à la satisfaction du conseil municipal;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉCHARD,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

D'autoriser le versement de la retenue de 7999.99 \$ à Construction BML.

DEMANDES DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

⇒ Aucune demande.

179-09-2012

COMPTES À PAYER

Voir la liste au montant de 227 861.74 \$. La secrétaire-trésorière confirme que la municipalité possède les crédits budgétaires pour ces dépenses.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PASCAL HUDON,
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le conseil autorise le paiement de ces comptes.

CORRESPONDANCE

- § MRC de Kamouraska : Gestion de l'urbanisation à la Pocatière et Sainte-Anne-de-la-Pocatière.
- § Société du Roman policier de St-Pacôme : Invitation à la 11^e remise du prix St-Pacôme au coût de 60\$.

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

180-09-2012

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE,
la levée de l'assemblée à 20h55.


Maire


Secrétaire-trésorière

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

COMPTES À PAYER AU 10 SEPTEMBRE 2012		
DÉPENSES INCOMPRESSIBLES		
Salaires bruts du mois	Août	18 104.07 \$
Hydro-Québec	Électricité-Administration	284.21 \$
Hydro-Québec	Électricité-Égout	41.03 \$
Hydro-Québec	Électricité-Éclairage des rues	416.88 \$
Bell Mobilité	Téléphone - Urbanisme	44.29 \$
Bell Canada	Téléphone - Administration	293.48 \$
Visa Desjardins	Publication	20.64 \$
SSQ Groupe financier	Ass. Collectives - juillet&août	1 865.38 \$
CDBQ	Remboursement taxes	33.38 \$
TOTAL DÉPENSES INCOMPRESSIBLES		21 103.36 \$
DÉPENSES COURANTES		
SERVICES SANITAIRES ROY		1 342.44 \$
LE PLACOTEUX		105.78 \$
TRANSPORT PIERRE DIONNE		182 065.95 \$
FONDS D'INFORMATION FONCIERE		12.00 \$
DISTRIBUTION PRAXAIR		293.01 \$
AGRO ENVIRO LAB		169.59 \$
QUINCAILLERIE CHARLES KIDD		513.04 \$
SERRURERIE ALAIN DUMAIS		4.50 \$
GROUPE DYNACO		679.27 \$
LOCATION J C HUDON INC		402.76 \$
MEGALITHE INC, LA POCATIERE		462.30 \$
GARAGE S LEMIEUX		364.60 \$
ARPENTAGE CÔTE DU SUD		459.90 \$
G LEMIEUX ET FILS INC		906.55 \$
VILLE DE LA POCATIERE		675.18 \$
EXCAVATION MARTIN MOREAU		390.92 \$
BUROPLUS LA POCATIERE		272.54 \$
CARQUEST LA POCATIERE		126.95 \$
CAMIONNAGE ALAIN BENOIT		229.95 \$
CARREFOUR DU CAMION R.D.L.		5 447.96 \$
CENTRE ROUTIER 1994 INC		357.31 \$
VILLE DE RIVIERE-DU-LOUP		2 972.14 \$
R-D-L TÉLÉCOM INC.		36.79 \$
LES EXCAVATIONS PIERRE-JEAN HUDON		80.48 \$
COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER		848.48 \$
SONIA LACHANCE		300.00 \$
FERME-ÉCOLE LAPOKITA		137.97 \$
MINISTERE DU REVENU DU QUEBEC		4 698.57 \$
MRC DE KAMOURASKA		232.49 \$
REVENU CANADA		1 985.73 \$
MEDIAS TRANSCONTINENTAL		103.23 \$
ANNIE SENECHAL		80.00 \$
TOTAL DÉPENSES COURANTES		206 758.38 \$
TOTAL DES COMPTES À PAYER		227 861.74 \$